



ONU HABITAT Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour les
établissements humains

Distr. générale
7 avril 2017

Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Nairobi, 8-12 mai 2017

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des textes issus de la Conférence
des Nations Unies sur le logement et le développement
urbain durable (Habitat III)**

**Examen du document final de la Conférence des Nations Unies
sur le logement et le développement urbain durable**

Rapport du Directeur exécutif

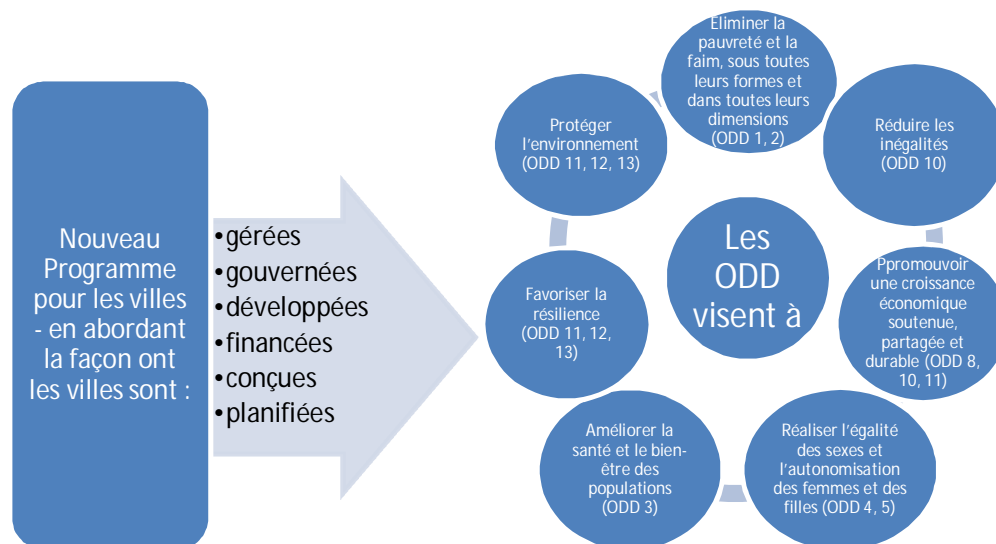
I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/256, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait sien le document final de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), intitulé « Nouveau Programme pour les villes », adopté par les chefs d'État et de gouvernement, ministres et hauts représentants à Quito en octobre 2016. La reconnaissance explicite dans le Nouveau Programme pour les villes que l'urbanisation est une question stratégique pour le développement aux niveaux national, infranational et local est une grande nouveauté. Le document final d'Habitat III a consolidé la vision de l'urbanisation en tant que source de développement et d'emploi endogène.

2. Le Nouveau Programme pour les villes, qui remplace en tant que cadre stratégique pour l'urbanisation le Programme pour l'habitat adopté par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains en juin 1996, énonce une nouvelle norme mondiale pour le développement urbain durable pour les 20 prochaines années, en fournissant une feuille de route couvrant deux décennies d'urbanisation durable dans un monde qui s'urbanise toujours plus. Il souligne la nécessité de reconnaître l'urbanisation en tant que moteur d'une croissance urbaine durable et partagée, du développement social et culturel, de la résilience et de la protection de l'environnement, ainsi que son potentiel pour contribuer à un développement durable et porteur de changement.

* HSP/GC/26/1.

Figure 1
Contribution du Nouveau Programme pour les villes aux objectifs de développement durable (ODD)



3. L'application du Nouveau Programme pour les villes contribue à la mise en œuvre et à l'adaptation au niveau local et de façon intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'à la réalisation des buts et des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 11, qui consiste à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Les objectifs, et en particulier l'objectif 11, comportent des cibles et indicateurs permettant de mesurer les progrès du Nouveau Programme pour les villes. Le Nouveau Programme pour les villes décrit de manière générale les moyens de mise en œuvre pour les villes, essentiels à la réalisation de l'objectif 11 et au-delà.

4. En créant une feuille de route orientée vers l'action pour la mise en œuvre, le Nouveau Programme pour les villes contribue également à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, des textes issus du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030), du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du Sommet mondial sur l'action humanitaire et de la réunion plénière de haut niveau chargée d'examiner la gestion des larges mouvements de réfugiés et de migrants.

II. Le chemin vers la conférence de Quito : contributions d'ONU-Habitat

5. Dans le cadre du processus préparatoire d'Habitat III et de l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat a :

- a) Participé à l'équipe spéciale des Nations Unies chargée d'Habitat III;
- b) Codirigé le groupe sur les politiques travaillant sur la politique urbaine nationale, l'un des éléments clés du Nouveau Programme pour les villes, et a fourni un appui technique à plusieurs groupes;
- c) Dirigé ou codirigé l'élaboration de 19 des 22 documents thématiques qui constituent les fondements sur lesquels repose le Nouveau Programme pour les villes;
- d) Présidé le Groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes chargé du Nouveau Programme des Nations Unies pour les villes, qui comprend 24 organismes clés du système des Nations Unies; dirigé l'élaboration d'un document intitulé « Urbanization and sustainable development: a UN system input to a new urban agenda » (L'urbanisation et le développement durable : contribution du système des Nations Unies à un nouveau programme pour les villes), approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination à Vienne en avril 2016; et dirigé l'élaboration d'une déclaration commune du Conseil des chefs de secrétariat, faite lors de la conférence Habitat III;

- e) Établi et diffusé des directives pour l'élaboration des rapports nationaux au titre d'Habitat III;
- f) Travaillé en étroite collaboration avec les commissions économiques régionales, et appuyé l'élaboration des rapports régionaux pour Habitat III;
- g) Apporté ses compétences dans le cadre de l'élaboration du rapport mondial d'Habitat III;
- h) Produit le premier numéro de sa nouvelle publication phare, *World Cities Report* (Rapport mondial sur les villes), qui a fourni des informations générales reposant sur des données factuelles dans le cadre du processus préparatoire d'Habitat III. Le rapport de 2016 était intitulé « Urbanization and development: emerging futures » (Urbanisation et développement : perspectives d'avenir);
- i) Facilité la participation d'un large éventail de parties prenantes au processus préparatoire d'Habitat III, y compris des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale, qui a conduit à une position commune appelée « The city we need » (La ville qu'il nous faut), et lancé l'Assemblée générale des partenaires, une vaste plateforme d'échange pour les partenaires non gouvernementaux, afin de parvenir à un consensus sur le Nouveau Programme pour les villes;
- j) Fourni un appui au développement des capacités aux gouvernements nationaux et aux partenaires en Afrique afin de renforcer les comités nationaux pour l'habitat et d'élaborer des rapports nationaux au titre d'Habitat III dans le cadre du programme de renforcement des partenariats pour un Nouveau programme pour les villes en Afrique. Le programme a également soutenu l'élaboration d'une position commune sur Habitat III pour l'Afrique;
- k) Appuyé les activités de l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales pour le programme de développement pour l'après-2015 en vue d'Habitat III, y compris l'élaboration du document de position « Key recommendations of local and regional governments towards Habitat III » (Principales recommandations des autorités locales et régionales en vue d'Habitat III) en mars 2016 et la participation des maires et gouverneurs aux trois sessions de l'Assemblée mondiale des autorités locales et régionales, qui se sont tenues à New York, Bogotá et Quito. L'Équipe spéciale mondiale est un groupe rassemblant tous les grands réseaux de collectivités locales et régionales, qui représente 323 000 autorités territoriales, des petites villes aux grandes métropoles, et qui inclut toutes les associations nationales de collectivités locales dans le monde.

III. Ce que le Nouveau Programme pour les villes signifie pour ONU-Habitat

6. Dans la Déclaration de Quito sur les villes et établissements humains viables pour tous, qui figure dans le Nouveau Programme pour les villes, les gouvernements ont souligné l'importance du rôle d'ONU-Habitat dans le système des Nations Unies en tant qu'élément central pour les questions relatives à l'urbanisation et au développement durable des établissements humains, y compris dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies.
7. Les gouvernements ont en outre demandé à ONU-Habitat, à d'autres entités des Nations Unies et à divers groupes de parties prenantes d'établir des directives pratiques et reposant sur des données factuelles pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des composantes urbaines des objectifs de développement durable. Il a été demandé à ONU-Habitat de poursuivre ses travaux visant à améliorer les connaissances normatives et à fournir les capacités et les outils nécessaires. ONU-Habitat a été chargé de coordonner la préparation des rapports quadriennaux en étroite collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies, dans le cadre d'un processus de coordination ouvert à tous à l'échelle du système et tenant compte des contributions de tous les acteurs concernés.
8. Les deux schémas suivants présentent un bref aperçu de la signification du Nouveau Programme pour les villes pour ONU-Habitat dans le cadre de son mandat actuel et de ses nouveaux rôles dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes (figure 2), ainsi qu'une interprétation du rôle d'ONU-Habitat en tant qu'élément central pour les questions relatives à l'urbanisation et au développement durable des établissements humains, y compris dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes (figure 3).

Figure 2

Ce que le Nouveau Programme pour les villes signifie pour ONU-Habitat : ONU-Habitat, élément central pour les questions relatives à l'urbanisation et au développement durable des établissements humains, y compris dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes (Nouveau Programme pour les villes, par. 165 et 171)

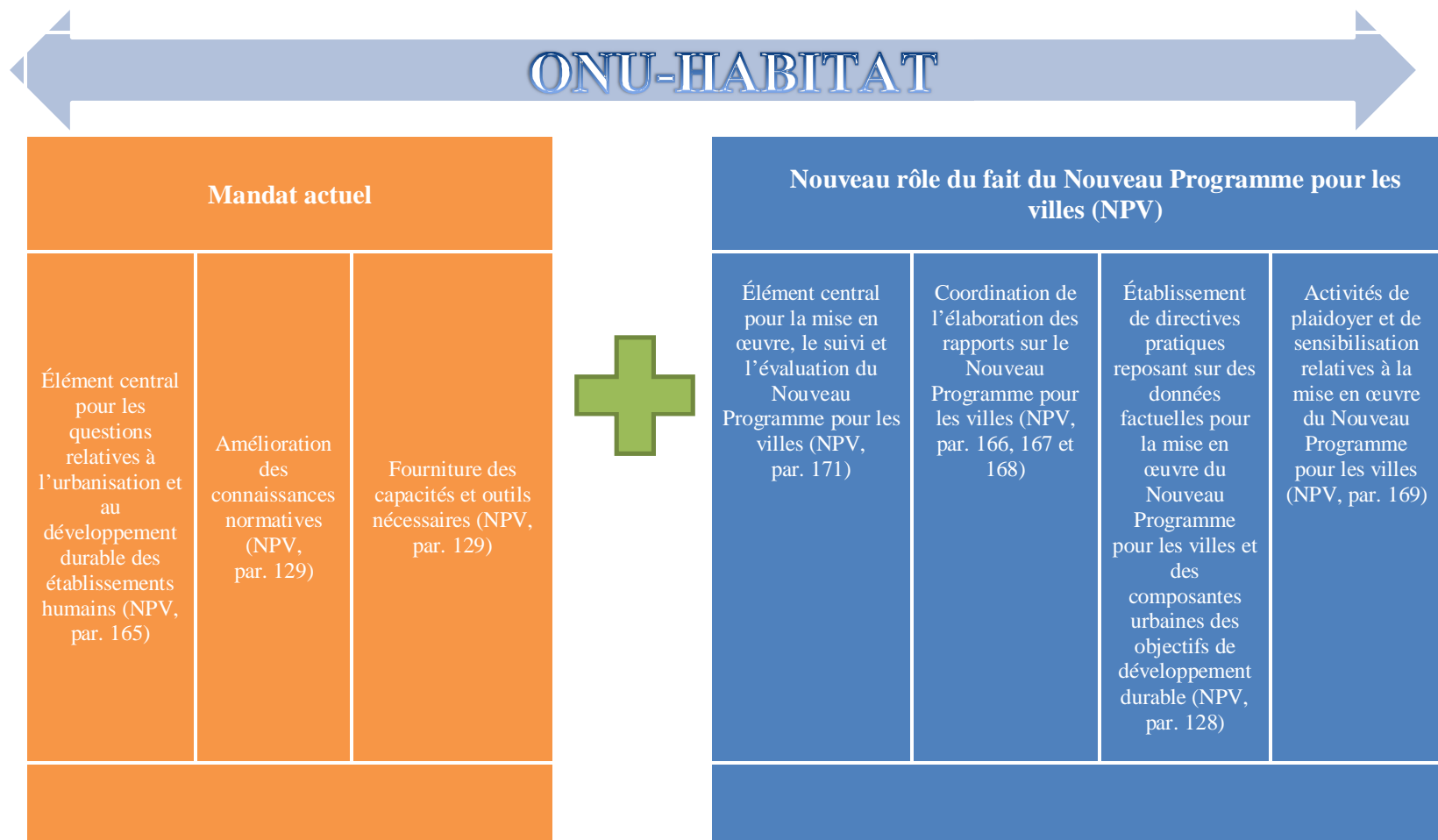
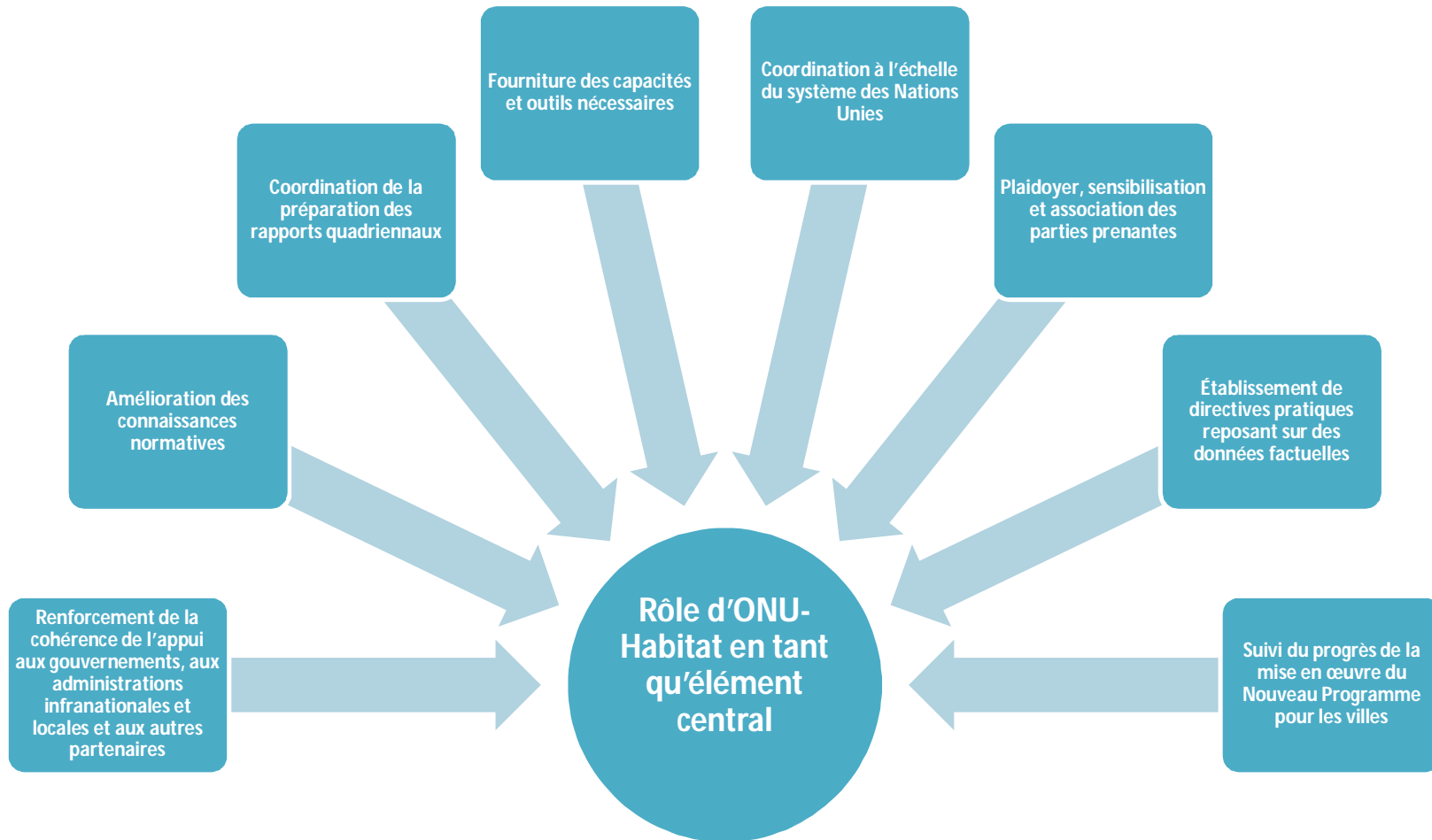


Figure 3

Ce que le Nouveau Programme pour les villes signifie pour ONU-Habitat : un rôle d'élément central



IV. Alignement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019 sur le Nouveau Programme pour les villes

9. Après l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat a commencé à réexaminer ses orientations stratégiques, notamment ses politiques et programmes, afin d'assurer leur cohérence avec le Programme. Le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2016–2017 est déjà bien aligné sur les objectifs considérés et vient renforcer le Nouveau Programme pour les villes. Dans le cadre de son processus d'examen à mi-parcours, le plan stratégique pour la période 2014–2019 a également été revu de manière à garantir un total alignement sur le Nouveau Programme pour les villes et sur d'autres accords mondiaux conclus récemment. Le cadre stratégique et le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018–2019 ont également été mis au point de manière à fournir un cadre d'exécution au plan stratégique.

10. Tant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 que le Nouveau Programme pour les villes réaffirment l'importance des travaux menés par ONU-Habitat dans les sept sous-programmes du plan stratégique pour la période 2014–2019. ONU-Habitat poursuivra donc la mise en œuvre de son plan, en l'assortissant de quelques ajustements destinés à renforcer encore les composantes du Programme à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes.

11. Par exemple, outre l'approche à trois volets qui met l'accent sur la législation, les terres et la gouvernance en milieu urbain, la planification et l'aménagement du milieu urbain, ainsi que l'économie urbaine et les finances municipales, le Nouveau Programme pour les villes appelle également à l'intégration d'autres dimensions (infrastructure, logement, écosystèmes et alimentation). En réponse à cela, ONU-Habitat élaborera plus avant des méthodes et outils pour assurer ladite intégration dans les phases de planification et de mise en œuvre. Il est proposé d'approfondir les travaux sur certains sujets qui ont acquis une pertinence particulière dans le cadre du Programme à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, notamment la planification et l'aménagement urbains et la technologie; l'atténuation des gaz à effet de serre, et l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques; et la qualité de l'air et les polluants atmosphériques à courte durée de vie. En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication (TIC), tant le Programme à l'horizon 2030 que le Nouveau Programme pour les villes mettent l'accent sur le recours aux TIC pour promouvoir le développement urbain durable en faveur de l'inclusion sociale et de l'élimination de la pauvreté, par l'élargissement de l'accès à des services urbains équitables et abordables, et pour fournir des informations utiles concernant les énergies modernes et renouvelables, l'eau potable et l'assainissement, l'élimination des déchets en toute sécurité et la mobilité durable, entre autres. ONU-Habitat continuera d'intégrer l'utilisation des TIC dans ses programmes.

V. Vers la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

12. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes exige l'application d'un large éventail d'actions, dont le plaidoyer, la recherche et la production de connaissances, l'élaboration de directives et de cadres de mise en œuvre, l'assistance technique, le renforcement des capacités, ainsi que le suivi et l'établissement de rapports. Des directives pour la mise en œuvre et un cadre pour le suivi et l'établissement de rapports par les gouvernements et autres partenaires doivent être élaborés et mis en application. L'Initiative pour la prospérité des villes, un nouvel outil innovant, constitue un cadre mondial de suivi qui a été adapté aux fins du suivi et de l'établissement de rapports par les gouvernements concernant le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable, avec l'appui technique et l'encadrement d'ONU-Habitat.

13. Pour faciliter la lecture du Nouveau Programme pour les villes dans un cadre d'exécution pragmatique et efficace, ONU-Habitat a analysé ledit Programme en se servant de 11 catégories, et séparément à travers la perspective des quatre thèmes intersectoriels figurant dans son plan stratégique (droits de l'homme, égalité des sexes, jeunesse et changements climatiques). Les 11 « piliers » suivants constituent un cadre structuré : valeurs et principes des Nations Unies; liens entre urbanisation et développement durable; politiques urbaines nationales; règles et réglementations; planification et aménagement urbains; financement de l'urbanisation; services urbains de base; logement et amélioration des taudis; réduction des risques; recherche et renforcement des capacités; et mise en œuvre au niveau local (voir <http://nua.unhabitat.org/dev/list1.htm#>). Cet outil pourrait être utilisé pour une meilleure compréhension interne et externe du Nouveau Programme pour les villes, pour mieux faire connaître le Programme et pour accroître l'appui au développement urbain durable.

14. Bien que les défis à relever soient nombreux, des délais serrés ont été fixés, le premier rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes devant être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, en 2017, et un compte rendu actualisé sur la mise en œuvre de l'objectif 11 devant être présenté au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en 2018.

15. Dans ce contexte, les mesures suivantes sont cruciales : élaboration de directives destinées à appuyer les pays au moyen d'un cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes; plaidoyer, sensibilisation et association des parties prenantes s'agissant de la mise en œuvre, du suivi et de l'établissement de rapports concernant le Nouveau Programme pour les villes; suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, et notamment établissement de rapports mondiaux de situation; et coordination à l'échelle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Ces mesures sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. Tant un fort engagement que la contribution des parties concernées seront nécessaires pour veiller à ce qu'une rétroinformation constructive soit reçue qui aboutisse à l'élaboration de politiques efficaces et à l'amélioration de la mise en œuvre.

16. La section ci-après donne un bref aperçu des activités de mise en œuvre menées par ONU-Habitat et ses partenaires dans les divers domaines thématiques et régions dans lesquels l'organisation œuvre.

A. Cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

17. ONU-Habitat a élaboré un cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (le projet de cadre peut être consulté sur le site <http://nua.unhabitat.org/>). Le cadre d'action énonce les éléments essentiels de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, donne une indication de qui devrait diriger chaque élément, propose la façon de mesurer les progrès et établit des liens avec les dispositions énoncées dans le Nouveau Programme pour les villes.

18. Le cadre d'action est un guide pratique et pragmatique de portée mondiale à l'intention des gouvernements et autres partenaires qui a pour but de faciliter la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et qui prend en considération divers créneaux, selon les différentes situations et le niveau de développement des pays. Le cadre est un document évolutif qui sera affiné et complété par du matériel d'appui, y compris des outils et des études de cas pour chaque domaine d'intervention.

19. Les éléments clefs du cadre d'action sont regroupés en cinq catégories : politiques urbaines nationales; législation urbaine, règles et réglementations; urbanisme et aménagement du territoire intégrés; financement de l'urbanisation; et mise en œuvre au niveau local. Quant aux principes intersectoriels de participation, de transparence et d'établissement des priorités, ils ne sont pas traités de manière explicite mais revêtent une importance égale pour la quasi-totalité d'entre eux.

20. Pour préparer au cadre d'action, ONU-Habitat a mené une étude du contenu du Nouveau Programme pour les villes, cataloguant les éléments dans 15 domaines d'application, en commençant par les principes et valeurs de l'Organisation des Nations Unies et en reflétant les sept sous-programmes (législation, terres et gouvernance en milieu urbain; planification et aménagement du milieu urbain; économie urbaine et finances municipales; services urbains de base; logement et amélioration des taudis; réduction des risques; reconstruction et résilience urbaine; et recherche et renforcement des capacités) et les quatre thèmes intersectoriels (droits de l'homme, changements climatiques, égalité des sexes et jeunesse) d'ONU-Habitat. Cet outil aidera les partenaires et le personnel à se référer rapidement au Nouveau Programme pour les villes et à déterminer sa pertinence par rapport à des aspects précis des travaux menés au quotidien en matière d'urbanisation durable.

B. Activités de mobilisation, programmes de sensibilisation et participation des parties prenantes à la mise en œuvre et au suivi du Nouveau Programme pour les villes ainsi qu'à la communication d'information sur cet outil

21. Afin que les gouvernements et les parties prenantes adoptent le Nouveau Programme pour les villes en tant qu'outil de développement, il doit être pleinement compris, intégré et soutenu par ces acteurs. Plus les responsables politiques et les autres parties prenantes ont une bonne compréhension de ce programme, plus des changements se produiront au niveau des politiques adoptées, des programmes et des allocations de ressources en faveur d'une urbanisation et d'établissements humains durables à tous les niveaux. Les structures déjà existantes comme le Forum urbain mondial, les comités nationaux pour l'habitat et les réseaux de spécialistes sont également des outils efficaces qui permettent de mieux comprendre et de soutenir le Nouveau Programme pour les villes.

22. Dans le cadre des efforts de communication et de sensibilisation visant à donner une visibilité maximale au Nouveau Programme pour les villes, le Directeur exécutif a produit un vaste éventail de contributions, notamment des articles de presse et d'opinion publiés dans différents médias nationaux et internationaux, des avant-propos et des articles de publications scientifiques, et des messages vidéos diffusés lors d'événements internationaux qui sont tous consultables sur le site Internet d'ONU-Habitat. De plus, ONU-Habitat est en train de mettre en place une stratégie de sensibilisation et de communication de grande ampleur sur le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable.

23. Afin de compléter ces activités de mobilisation mondiale, ONU-Habitat prévoit de favoriser les débats, le dialogue et les discussions dans certains pays et régions, au sein des administrations et des institutions publiques compétentes, notamment les assemblées législatives, les parties prenantes multisectorielles et le système des Nations Unies, sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Les contributions des parties prenantes, des autorités locales, du secteur privé et d'autres acteurs non étatiques aux débats et au dialogue seront présentées aux sessions du Forum urbain mondial, en veillant à ce que ces connaissances soient ensuite diffusées plus largement. En accordant une attention particulière aux partenariats multipartites concernés (relations verticales) et aux liens intersectoriels (partenariats horizontaux), les réseaux montrent la nature multidisciplinaire du développement de l'urbanisation et des établissements humains ainsi que le large éventail de questions que couvre le Nouveau Programme pour les villes.

24. Les comités nationaux pour l'habitat peuvent se révéler être des outils efficaces permettant d'ouvrir la voie à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes aux niveaux local et national, et de renforcer les liens avec d'autres accords internationaux sur le même thème comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai ou l'Accord de Paris.

25. Les instances et réseaux multipartites, qui ont facilité la participation au processus d'Habitat III et l'ont étendue à 15 groupes d'intérêt par le biais d'une plateforme de partenariat composée notamment d'organisations de la société civile, d'autorités locales, du secteur privé, de chercheurs, de syndicats, de parlementaires, d'organisations professionnelles et de groupes de jeunes et de femmes, sont indispensables à un développement urbain durable. Cette structure cohésive peut être conservée et se développer pour participer aux activités de mise en œuvre et de suivi du Nouveau Programme pour les villes, ainsi qu'à la diffusion d'informations à ce sujet.

26. D'autres réseaux préexistants peuvent également jouer un rôle central dans la promotion et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ainsi que dans la communication d'informations sur ce thème. La diversité des partenaires du Réseau mondial d'outils fonciers, par exemple, peut contribuer à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par le biais d'outils et de mesures de renforcement des capacités.

27. Le Nouveau Programme pour les villes montre l'importance de continuer à s'engager dans le suivi et l'examen de cet outil aux côtés des associations infranationales et locales représentées à l'Assemblée mondiale des autorités locales et régionales. Par le biais du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies, ONU-Habitat aidera à faire entendre la voix des autorités locales au sein du système des Nations Unies dans le processus de mise en œuvre. Ce comité s'est vu donner un nouvel élan et est en passe de devenir une plateforme d'engagement renforcé et un moyen d'influencer la politique générale des entités des Nations Unies. C'est aussi un mécanisme d'information en temps réel et d'échange de connaissances et une voie d'engagement et de dialogue avec les États Membres. Il complète le travail de mobilisation du Groupe d'action mondial des autorités locales et régionales.

28. Le secteur privé est un partenaire clé de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en particulier pour ce qui est de la fourniture d'infrastructures et de services urbains. Les partenariats dans ce domaine peuvent offrir des solutions sortant de l'ordinaire en matière de transformation urbaine et faciliter l'obtention de financements novateurs et d'investissements pour les initiatives de développement urbain durable. De plus, au niveau local, l'investissement privé est étroitement lié aux finances communales pour ce qui est du financement des infrastructures locales. ONU-Habitat mettra donc au point une stratégie solide à l'endroit du secteur privé tirant parti de modèles novateurs et éprouvés de partenariats public-privé et renforcera les partenariats avec les autorités locales, infranationales et nationales pour créer un environnement propice aux investissements stratégiques du secteur privé dans des villes durables. Concrètement, cela signifie qu'il favorisera les conditions permettant au secteur privé de mettre en place des partenariats public-privé et des opérations conjointes et d'investir dans ces domaines. À un niveau plus général, les rapports d'ONU-Habitat avec le secteur privé reposeront sur les principes et directives du Pacte mondial des Nations Unies. À cet égard, ONU-Habitat collaborera étroitement avec le Programme des

viles du Pacte mondial afin de promouvoir la création de partenariats publics-privés efficaces dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en particulier, et du programme de travail en général.

C. Exemples de partenariats qui ont évolué après Habitat III

29. ONU-Habitat collabore avec des partenaires pour réaliser les objectifs de développement durable et mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes au moyen de mémorandums d'accord auxquels on est en train de mettre la dernière main ou qui ont déjà été signés. Il s'agit notamment d'un mémorandum d'accord établi entre la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Ligue des États arabes et ONU-Habitat ainsi que d'un mémorandum d'accord établi entre la section Moyen-Orient et Asie occidentale de Cités et autorités locales unies et ONU-Habitat dans le but d'atteindre les cibles se rapportant aux villes énoncées dans les objectifs de développement durable et de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, d'un mémorandum d'accord entre la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et ONU-Habitat (y compris un plan d'action régional coproduit) et d'un mémorandum d'accord entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et ONU-Habitat qui porte sur les efforts mutuels entrepris en vue d'une transformation urbaine par la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (en cours d'examen par le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique).

30. De nouveaux partenariats et collaborations ont été mis en place avec, entre autres, les entités suivantes :

- New York University
- International City Leaders
- Commissions régionales des Nations Unies
- Bureaux nationaux de la statistique
- Centre commun de recherche de la Commission européenne
- Banque mondiale
- Korea Appraisal Board
- Conférence des villes (Amérique latine et Caraïbes)
- Réseau régional pour l'amélioration intégrée des quartiers
- Écosystème régional de fonds pour le développement urbain durable

31. Par ailleurs, des pourparlers concernant la création de partenariats sont en cours en vue de la mise en place de réseaux de soutien dans le monde du Sud. Par exemple, ONU-Habitat envisage la création d'un partenariat avec Human Cities Coalition, une plateforme néerlandaise de partenariat public-privé pour le développement local et l'urbanisation durable des villes implantées dans un delta, à commencer par Manille et Jakarta. En Amérique latine et aux Caraïbes, ONU-Habitat, la CEPALC et la Réunion des ministres et des responsables du logement et de l'urbanisme de l'Amérique latine et des Caraïbes (MINURVI) étudient les possibilités d'adapter le cadre général grâce au moyen d'un plan d'action régional multipartite pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Une collaboration avec le Réseau des volontaires est aussi en cours pour appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de l'objectif 11 grâce à la fourniture d'assistance technique primaire aux petites villes d'Amérique latine et des Caraïbes.

32. En constante évolution, le partenariat entre ONU-Habitat et l'Union européenne a pris plusieurs directions thématiques. Dans le domaine des politiques régionales et urbaines, ce partenariat a été renforcé par trois engagements volontaires annoncés par la Commission européenne à Quito :

a) Mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes par le biais du Programme urbain de l'Union européenne : un plan d'action sera élaboré pour chacun des 12 thèmes prioritaires. Ces plans d'action contribueront aux décisions en matière de politique générale (afin de renforcer la réglementation, le financement et les connaissances) et présenteront les bonnes pratiques et les projets sur lesquels l'Union européenne peut se fonder;

b) Encourager la coopération bilatérale entre villes pour une mise en œuvre efficace : l'Union européenne s'engage à multiplier les possibilités de coopération entre les villes aux niveaux régional et international afin de contribuer à la réalisation des capacités de développement du Nouveau

Programme pour les villes et d'encourager les échanges de solutions urbaines et d'apprentissage mutuel à tous les niveaux et par tous les acteurs concernés;

c) Élaborer une définition générale des villes et des établissements : une définition générale des villes et des établissements sera testée et les résultats seront présentés à plusieurs parties prenantes pour recueillir leurs commentaires. La nouvelle méthode s'appuiera sur la définition du terme « ville » proposée par l'Union européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que sur celle du niveau d'urbanisation établie par l'Union européenne.

33. Un mémorandum d'accord entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et ONU-Habitat sur les efforts mutuels à entreprendre en vue d'une transformation urbaine par la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes est en cours d'examen par le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

34. Urban Waters Hub est un réseau de partenaires qui partagent l'objectif commun d'améliorer la gestion de l'eau en milieu urbain. Il a été lancé par ONU-Habitat, le Partenariat mondial pour l'eau et l'Institut international de gestion des ressources en eau, le Conseil mondial de l'eau, l'International Water Association, l'Institut international de l'eau de Stockholm, Akvo et University of South Florida. Le centre se trouvera dans les locaux d'ONU-Habitat.

35. Un accord préliminaire a été signé avec la Banque islamique de développement afin de coopérer sur les activités de renforcement des capacités des compagnies de distribution d'eau de ses États membres, à travers des partenariats entre les services de distribution de l'eau et des interventions communes en matière de renforcement des capacités de suivi.

D. Activités à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

1. Niveau mondial

36. Une manifestation parallèle organisée le 6 mars 2016 à New York, en marge la réunion de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies a réuni différents acteurs et experts chargés de se pencher et de délibérer sur la question de la fourniture de données intégrées de haute qualité, accessibles, récentes et fiables afin d'appuyer, de suivre et de communiquer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030. Au nombre des activités menées à cette occasion se trouvaient des débats sur l'élaboration et l'acceptation d'une définition mondiale pour les établissements et les villes de manière à pouvoir fournir des données comparables pour les indicateurs liés aux établissements urbains et humains.

37. ONU-Habitat travaille en collaboration avec la Direction générale pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne sur plusieurs initiatives visant à piloter les éléments clés de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes aux niveaux des villes et des pays. L'objectif est de renforcer les capacités des villes en matière de planification et de mise en œuvre de programmes de développement urbain durable financées par un mélange de fonds nationaux et infranationaux et de financements provenant d'institutions financières internationales et du secteur privé.

38. L'Initiative pour une mobilité urbaine porteuse de changement a été lancée par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et les partenaires ci-après : Banque asiatique de développement, Groupe du C40 sur le leadership de l'action climatique dans les villes; Agence allemande de coopération internationale, Société andine de développement, KfW Development Bank, Local Governments for Sustainability, Institute for Transportation and Development Policy, Partenariat pour des transports écologiques, à faible émission de carbone, ONU-Habitat et World Resources Institute. L'initiative de 1,3 milliard de dollars aidera les villes et les régions métropolitaines des économies en développement et émergentes à trouver des solutions pour leurs systèmes de transport surchargés.

39. Le Plan d'action de Quito sur la mobilité urbaine durable, une plateforme mondiale, ouverte et transparente, a été lancé par des débats concernant la manière dont les engagements volontaires en matière de transport qui ont été pris à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et sont énoncés dans le Plan d'action mondial pour le climat, entre autres, intègrent les dispositions relatives au transport du Nouveau Programme pour les villes.

2. Afrique

40. Le Nouveau Programme pour les villes a été traduit dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'en portugais aux fins de diffusion dans les cinq pays lusophones d'Afrique.

41. Un document de réflexion sur l'appui à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Afrique, destiné au Gouvernement belge, est en cours d'élaboration.
42. ONU-Habitat a co-organisé une réunion d'experts ayant pour thème « The New Urban Agenda and demographic dividend: investments for Africa's youth » (Nouveau Programme pour les villes et dividende démographique : investissements pour la jeunesse africaine) durant la dixième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration de l'Union africaine, qui s'est tenue à Dakar en mars 2017.
43. À l'occasion d'une réunion interministérielle qui s'est tenue à Yaoundé en décembre 2016 afin d'élaborer la politique urbaine nationale en lien avec les valeurs et les principes du Nouveau Programme pour les villes, le Conseil des ministres a reçu des informations concernant le Programme et des débats ont été menés sur les implications de ce dernier pour le Cameroun.
44. Le 1^{er} février 2017, le Togo a envoyé une mission de haut niveau pour se pencher, en collaboration avec ONU-Habitat, sur la question de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes au Togo. Des échanges continus et des pourparlers sont menés avec le Togo concernant un appui fourni par ONU-Habitat pour revoir la politique urbaine nationale et la réglementation foncière de ce pays.
45. Le Ministère des transports, des infrastructures, du logement et du développement urbain du Kenya élabore une version vulgarisée du Nouveau Programme pour les villes comportant une matrice de mise en œuvre et un mécanisme de suivi qui seront inclus dans une annexe mettant en évidence le rôle des différentes parties prenantes. La nouvelle version accordera une importance particulière aux priorités du Kenya.
46. Également au Kenya, une réunion technique sur les indicateurs liés aux établissements humains aux fins des objectifs de développement durable s'est tenue à Elementaita, au cours de laquelle ONU-Habitat a expliqué son rôle de dépositaire pour 9 des 15 indicateurs se rapportant à l'objectif n° 11.
47. ONU-Habitat est en contact avec le Gouvernement mauritanien dans le but de soutenir des initiatives nationales en matière de logement.

3. Asie et Pacifique

48. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, ONU-Habitat a appuyé l'intégration et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, qui s'est tenue à New Delhi du 14 au 16 décembre 2016. Les participants ont examiné la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes pour la région de l'Asie et du Pacifique dans le cadre d'une session spéciale organisée le 15 décembre 2016, au cours de laquelle plusieurs groupes de travail permanents ont ajusté leur champ d'action thématique à la vision globale du Nouveau Programme pour les villes.
49. ONU-Habitat travaillera avec le Gouvernement japonais pour promouvoir des politiques urbaines nationales dans la région de l'Asie et du Pacifique. S'appuyant sur des réunions préparatoires tenues pendant et après la réunion régionale consacrée à Habitat III, une plateforme est en train d'être mise en place pour encourager le dialogue politique entre les gouvernements et les villes concernant les politiques urbaines nationales. Le Gouvernement japonais et ONU-Habitat ont organisé un colloque national, qui s'est tenu à Fukuoka le 28 février 2017, en vue de promouvoir la plateforme régionale pour l'Asie et le Pacifique concernant le Nouveau Programme pour les villes et la planification urbaine nationale. D'autres initiatives seront présentées au cours de la vingt-sixième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et de la neuvième session du Forum urbain mondial.
50. Des pourparlers sont en cours en vue de la tenue d'une réunion d'experts ou d'une rencontre de parties prenantes, qui devrait se tenir en Indonésie en octobre 2017, concernant le Nouveau Programme pour les villes et l'adaptation au contexte local des objectifs de développement durable en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Banque mondiale et la section Asie-Pacifique des Cités et autorités locales unies. Des initiatives relatives à l'espace public urbain ont été lancées au Népal et en Chine.
51. Un futur rapport sur les villes du Pakistan intégrera les principes et éléments du Nouveau Programme pour les villes.
52. Le Gouvernement du Timor-Leste a demandé l'aide d'ONU-Habitat pour établir un programme national de logements sociaux.
53. Des politiques urbaines nationales sont élaborées dans les Îles Salomon.

54. Le Forum des partenaires pour la mise en œuvre conjointe du Nouveau Programme pour les villes en Asie et dans le Pacifique, organisé par ONU-Habitat et le Ministère thaïlandais du développement social et de la sécurité humaine, s'est tenu à Bangkok du 23 au 25 janvier 2017.

4. Pays arabes

55. ONU-Habitat a fourni un appui à la Ligue des États arabes dans sa préparation d'un document intitulé « Towards an Arab Urban Agenda » (Vers un programme pour les villes arabes) concernant l'alignement des stratégies d'urbanisation nationales et régionales et du Nouveau Programme pour les villes. Il est considéré comme un document d'orientation pour l'adaptation au niveau local de la stratégie de logement et de développement urbain durable à l'horizon 2030 pour les pays arabes. Un plan de mise en œuvre est en cours d'élaboration, en s'appuyant sur la série d'indicateurs proposée, établie à partir de l'Indice de prospérité des villes.

56. Le Programme régional pour les pays arabes relatif aux politiques urbaines nationales durables, ouvertes à tous et reposant sur des données factuelles dans certains États arabes a été lancé lors d'Habitat III et concerne cinq pays (Jordanie, Liban, Maroc, Soudan et Tunisie).

57. Un programme régional sur l'espace public est en cours d'élaboration, et deux interventions pilotes seront mises en œuvre, à Tripoli et sur l'île de Djerba (Tunisie).

58. Des politiques urbaines nationales sont en cours d'élaboration en Arabie saoudite, en Égypte et en Iraq.

5. Europe

59. Au sein du cadre de coopération internationale de l'Union européenne, le rôle de l'urbanisation durable en tant que moteur essentiel du développement durable est maintenant fermement établi dans la version révisée du Consensus européen sur le développement et dans la vision pour l'avenir du partenariat de l'Union européenne avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

60. ONU-Habitat a présenté les cadres fonciers et juridiques du Nouveau Programme pour les villes aux délégations de l'Union européenne lors d'une réunion qui a rassemblé les entités de l'Union européenne chargées de l'urbanisation à Bruxelles le 8 février 2017.

61. Un séminaire international transdisciplinaire sur le Nouveau Programme pour les villes et sa mise en œuvre est prévu à la Faculté de droit de l'Université de Barcelone en octobre 2017.

62. La conférence Nordic Urban Ways, tenue à Stockholm le 16 décembre 2016, a été l'occasion de débats sur les questions de politiques d'urbanisme dans les villes et pays nordiques, dans le prolongement d'Habitat III.

6. Amérique latine et Caraïbes

63. En partenariat avec Urban Housing Practitioners Hub, Habitat for Humanity et l'Alliance des villes, des efforts ont été déployés pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de l'objectif de développement durable n° 11 en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à la diffusion, au transfert et à l'adaptation des enseignements tirés de l'expérience, afin de faciliter l'échange de pratiques, de diffuser la recherche appliquée et de favoriser l'instauration de liens entre pratiques, parties prenantes, pairs, secteurs et pays.

64. Avec les principaux partenaires régionaux (Mercociudades, la Fédération latino-américaine des villes, municipalités et associations (FLACMA), le Forum ibéro-américain et caraïbe sur les meilleures pratiques, le Ministère espagnol de l'économie, de l'industrie et de la compétitivité et l'université colombienne EAFIT), ONU-Habitat a lancé un appel public pour un inventaire des pratiques urbaines susceptibles d'inspirer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Quatre pratiques inspirantes ont été recensées (São Paulo (Brésil); Curridabat (Costa Rica); Cuenca (Équateur); et Caño Martín Peña (Porto Rico)), qui seront utilisées comme références dans d'autres municipalités et villes de la région. ONU-Habitat continuera d'utiliser les appels publics pour appuyer la sensibilisation et l'appropriation, ainsi que le transfert Sud-Sud de pratiques mobilisatrices contribuant à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

65. Une formation diplômante au Nouveau Programme pour les villes a été inaugurée au prestigieux Institut de technologie et d'études supérieures de Monterrey (Mexique) par le Directeur exécutif d'ONU-Habitat en mars 2017.

66. Des politiques urbaines nationales sont en cours d'élaboration en Argentine.

67. L'élaboration d'une stratégie nationale pour Cuba visant à faciliter la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et le Programme à l'horizon 2030 est en cours.
68. Un nouveau rapport régional sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Amérique latine et dans les Caraïbes sera préparé avec la Banque interaméricaine de développement.
69. Un mécanisme sous-régional destiné à aider les pays d'Amérique centrale à structurer des projets concrets répondant aux critères du Nouveau Programme pour les villes est examiné avec la Banque centraméricaine d'intégration économique.
70. Un groupe de quatre institutions clés menant des activités en Amérique latine et dans les Caraïbes (ONU-Habitat, Fondation Rockefeller, Local Governments for Sustainability et Mercociudades) unissent leurs efforts afin de créer en Amérique latine et dans les Caraïbes un environnement propice à de nouvelles plateformes régionales visant à appuyer la mise en œuvre de certains aspects du Nouveau Programme pour les villes.

E. Réunions prévues concernant la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

71. Le sommet Transformer l'Afrique, qui se tiendra à Kigali en mai 2017, comprendra une séance sur les villes intelligentes dirigée par le Président du Rwanda, M. Paul Kagame.
72. Le Gouvernement du Kenya prévoit une réunion de haut niveau sur la version vulgarisée kényane du Nouveau Programme pour les villes.
73. L'Indonésie et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont prévu d'organiser une réunion d'experts sur le Nouveau Programme pour les villes et l'adaptation au niveau local des objectifs de développement durable, qui se tiendra en octobre 2017.
74. Le Gouvernement chinois, le Centre chinois de développement urbain et ONU-Habitat accueilleront un forum international de haut niveau sur le développement urbain durable, qui aura lieu à Chengdu (Chine) les 21 et 22 juillet 2017.
75. Organisée en collaboration avec l'Université d'Ottawa, la deuxième Conférence internationale sur l'urbanisation durable au Canada, en Chine et en Afrique, intitulée « Smart Urban Development: Local to Global Actions » (Développement urbain intelligent : agir du local vers le global), qui doit se tenir à Yaoundé du 12 au 14 décembre 2017, sera l'une des premières conférences transcontinentales à relever les défis identifiés par le Nouveau Programme pour les villes.
76. Le deuxième Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain se tiendra au Maroc en décembre 2017.
77. Le Forum arabe pour le développement durable de 2017 sera marqué par une manifestation parallèle sur les composantes urbaines des objectifs de développement durable et leur mise en œuvre dans la région arabe, au cours de laquelle le Nouveau Programme pour les villes sera mis en avant.
78. Une réunion de la MINURVI aura lieu à Buenos Aires en juin 2017 pour débattre des contributions à un plan d'action régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Amérique latine et dans les Caraïbes.
79. La MINURVI, la CEPALC et ONU-Habitat organiseront une conférence des villes à Santiago du Chili en août 2017 afin de faire progresser la planification du plan d'action régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
80. La Conférence annuelle de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté s'est tenue à Washington en mars 2017, elle était consacrée au Nouveau Programme pour les villes et à la gestion des terres dans la transformation urbaine.
81. ONU-Habitat coorganisera une conférence intitulée « Promotion du Nouveau Programme pour les villes et du développement urbain durable en Russie et dans la Communauté d'États indépendants » à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) du 1^{er} au 3 juin 2017 (dates à confirmer). La Conférence comportera un segment de haut niveau et un forum public, qui offriront une plateforme pour débattre d'initiatives et de problèmes concrets ainsi que des effets des programmes favorisant le développement urbain durable à trois niveaux : la ville de Saint-Pétersbourg, la Fédération de Russie et l'ensemble de la Communauté d'États indépendants.
82. La Conférence intitulée « Mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes », qui se tiendra à Melbourne (Australie) les 4 et 5 mai 2017, donnera pour la première fois aux personnes travaillant dans les domaines de la planification, des infrastructures, du développement économique, de l'inclusion sociale, de l'égalité et des environnements urbains durables en Australasie et en Asie du

Sud-Est l'occasion d'étudier les incidences du Nouveau Programme pour les villes et d'entreprendre l'élaboration d'une feuille de route pour sa mise en œuvre.

F. Centre de mise en œuvre pour le développement urbain durable

83. En réponse à l'adoption des objectifs de développement durable (notamment, mais pas uniquement, l'objectif n° 11) et du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat et le Groupe de la Banque mondiale sont les chefs de file d'une initiative pluripartenaires visant à faciliter la mise en œuvre efficace, coordonnée et accélérée du développement urbain intégré. La nouvelle initiative réunit plusieurs partenaires de développement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, en vue d'atteindre un objectif commun, mieux aider les pays et les villes à réaliser les objectifs de développement durable et à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes. Une caractéristique essentielle de ce nouvel effort est une plateforme de partenariat public-privé qui rassemble 38 entreprises mondiales et bénéficie de l'appui du Gouvernement néerlandais. ONU-Habitat œuvre également en partenariat avec le Pacte mondial des Nations Unies, le principal réseau d'entreprises de l'Organisation.

84. Le Centre suivra une approche de l'urbanisation durable qui sera déterminée par la demande, axée sur l'investissement et basée sur les conditions et les besoins locaux. Il jouera un rôle de catalyseur pour des investissements porteurs de changement dans le domaine du développement urbain à grande échelle et de mécanisme de facilitation pour les partenariats de coopération. Il s'agira notamment de rapprocher des partenaires motivés, les parties prenantes, tous les niveaux de gouvernement et le secteur privé. Il est envisagé de mettre au début l'accent sur l'appui à l'environnement porteur nécessaire pour attirer, mobiliser et pérenniser les investissements – par exemple, en élaborant des politiques urbaines nationales et d'autres formes de législation qui traite de questions telles que les régimes fonciers, la planification et la recette municipale.

85. Le cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes jettera les bases pour ces premières interventions en dotant les autorités nationales et locales, ainsi que les autres parties prenantes, des directives, outils et autres programmes de renforcement des capacités nécessaires, qui seront fournis en coopération avec les principaux partenaires. De plus, en tenant compte des particularités régionales, ONU-Habitat, de concert avec la Banque interaméricaine de développement et Mercociudades, promeut un « écosystème » particulier de fonds (privés et publics) pour le développement urbain durable visant à créer et faciliter un environnement porteur pour des investissements de meilleure qualité dans des projets intégrés urbains à même de concrétiser le Nouveau Programme pour les villes sur le terrain.

VI. Suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris l'établissement de rapports mondiaux d'avancement

86. Dans la Déclaration de Quito sur les villes et les établissements humains viables pour tous, les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les hauts représentants ont demandé de faire rapport sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, tous les quatre ans, le premier rapport devant être présenté à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

87. Le rapport contiendra une analyse qualitative et quantitative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et dans la réalisation des objectifs et cibles convenus au niveau international concernant l'urbanisation et les établissements humains durables. L'analyse sera basée sur les activités des administrations nationales, infranationales et locales, d'ONU-Habitat, d'autres entités compétentes du système des Nations Unies, d'autres parties prenantes soutenant la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, et sur les rapports du Conseil d'administration d'ONU-Habitat.

88. L'établissement du rapport sera coordonné par ONU-Habitat, en étroite collaboration avec les autres entités compétentes du système des Nations Unies et dans le cadre d'un processus de coordination ouvert à tous à l'échelle du système. Le rapport sera communiqué à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social et sera également pris en compte dans le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, en vue d'assurer la cohérence et la coordination avec le suivi et l'évaluation du Programme de développement durable pour 2030.

89. La mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes et l'établissement de rapports y relatifs sont étroitement liés aux objectifs de développement durable ayant trait au milieu urbain, en particulier l'objectif n° 11. Le cadre mondial de l'Initiative pour la prospérité des villes peut aider les États à procéder au suivi et à l'établissement de rapports en vue d'éviter les doubles emplois;

à adopter des normes analogues; à se doter de mécanismes de comparabilité; et à avoir la possibilité d'agrèger des valeurs au niveau national en utilisant un ensemble cohérent de villes et d'indicateurs.

90. ONU-Habitat, se préparant à assumer sa fonction de suivi et sa coordination du rapport quadriennal du Nouveau Programme pour les villes, a engagé plusieurs initiatives. Il a créé un cadre de suivi mondial et local pour le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable qui est déjà mis en œuvre dans plusieurs villes. L'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux a été établie pour apporter un appui aux indicateurs fonciers pour les objectifs de développement durable en collaboration avec le Réseau mondial des instruments fonciers. ONU-Habitat a tenu la première réunion technique sur les activités méthodologiques relatives à l'élaboration d'indicateurs pour les objectifs de développement durable ayant trait aux établissements humains. D'autres initiatives en cours qui en sont à différents stades d'achèvement sont indiquées ci-après :

- a) Travaux sur les liens existant entre le Nouveau Programme pour les villes et les indicateurs des objectifs de développement durable ayant trait au milieu urbain. Ces travaux s'achèveront avec la production d'un cadre de suivi et de métadonnées ainsi que par l'établissement de partenariats avec des institutions aux fins de suivi;
- b) Établissement de bases de données pour le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif n° 11, et, de ce fait, renforcement et agrandissement de l'échantillon mondial de villes;
- c) Mise au point de nouveaux outils et techniques, tels que l'analyse de données spatiales, qui est importante pour ventiler l'information au niveau de l'emplacement;
- d) Fourniture et élaboration de directives pour le suivi et l'établissement de rapports;
- e) Fourniture d'un appui aux États par le biais de formations et d'autres mesures de renforcement des capacités;
- f) Élaboration de la nouvelle édition du rapport *L'état des villes dans le monde*, qui met l'accent sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes;
- g) Élaboration d'outils et de directives visant à adapter au contexte local le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable, et activités de formation et de renforcement des capacités à tous les niveaux des gouvernements sur la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports.

91. ONU-Habitat compte que la collecte et l'analyse de données sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes seront entreprises par l'Observatoire mondial des villes; et que l'Initiative pour la prospérité des villes fournira un appui pour le suivi du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable ayant trait au milieu urbain et l'établissement de rapports y relatifs, en utilisant une version élargie de l'Échantillon mondial des villes et d'autres bases de données thématiques essentielles qui ont trait aux questions d'importance critique pour le Nouveau Programme pour les villes, telles que la législation urbaine, la planification, le financement et le logement.

92. Les activités de suivi et d'établissement de rapport relatives au Nouveau Programme pour les villes recevront un appui de diverses initiatives d'ONU-Habitat, dont la base de données sur les politiques urbaines nationales, qui offre une analyse qualitative de l'état des politiques urbaines nationales; la plateforme UrbanLex, qui réunit un ensemble de législations urbaines du monde entier; le suivi de la mise en œuvre des *Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous* et les *Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale*; la base de données mondiale sur les finances mondiales, en cours d'élaboration; et l'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux.

VII. Prochaines activités

93. ONU-Habitat continuera de renforcer sa préparation pour la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes, établissant des rapports sur sa mise en œuvre et s'acquittant d'autres rôles qu'il assume depuis l'adoption du Nouveau Programme pour les villes.

94. ONU-Habitat achève à l'heure actuelle l'examen à mi-parcours de son plan stratégique pour la période 2014–2019. De plus, à la lumière du Nouveau Programme pour les villes et en vue d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat, une évaluation indépendante d'ONU-Habitat qui a été demandée dans le Nouveau Programme pour les villes devrait commencer sous peu. Le rapport de l'évaluation

comportera des recommandations visant à améliorer l'efficacité, l'efficience, la responsabilité et le contrôle d'ONU-Habitat.

95. Les résultats de cette évaluation et le rapport de l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019 fourniront de nouvelles orientations s'agissant des prochaines mesures à prendre aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
